

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00339

Numéro SIREN : 809 253 289

Nom ou dénomination : A.D.PARTICULIERS SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2023 sous le numéro de dépôt 19706

AD PARTICULIERS SERVICES

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 65 RUE DRAGON, 13006 MARSEILLE
809 253 289 R.C.S MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 JUILLET 2023

Le 31 juillet 2023 à 11 heures, au siège social, 65 RUE DRAGON, 13006 MARSEILLE

3G HOLDING, SAS, dont le siège social est au 65 RUE DRAGON 13006 MARSEILLE FRANCE, immatriculée au R.C.S de MARSEILLE sous le numéro 824839492, Représentée par DIDIER ARNAUD son PRESIDENT

Associée Unique de la société AD PARTICULIERS SERVICES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Modification Article 7 des statuts
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : MODIFICATION ARTICLE 7 DES STATUTS

L'associé unique, suite à la cession des parts, décide de modifier l'Article 7 des statuts de la manière suivante :

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 1 000 €.

Le capital est divisé en 100 parts égales de 10€ chacune, libérées intégralement. Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables.

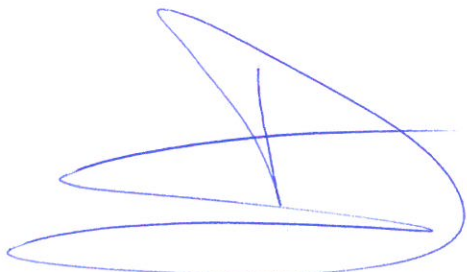
Suite à la cession de parts intervenue le 31 Juillet 2023, le capital social est entièrement détenu par la société 3G HOLDING SASU sise 65, Rue Dragon-13006 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 824839492.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs à la société CABINET ARNAUD, 65 RUE DRAGON, 13006 MARSEILLE, dont le formaliste est Monsieur DIDIER ARNAUD, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce de MARSEILLE les formalités à réaliser en exécution des décisions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2023.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée unique



La Gérance



A.D. PARTICULIERS SERVICES

Siege social 65, rue Dragon - 13006 MARSEILLE - Tél. 04 91 37 61 67 - Fax. 04 91 37 82 13

SARL au capital de 1000 € - SIRET 809 253 289 00015 - RCS Marseille - Code APE 8211Z

Société de service à la personne déclarée à la DIRECCTE PACA sous le n° SAP809253289

Entre les soussignés,

CABINET ARNAUD, SARL, au capital de 70 000 €, inscrite au de MARSEILLE, sous le numéro SIREN 382 595 056, dont le siège social est situé au 65, Rue Dragon-13006 MARSEILLE, représentée par M. Didier ARNAUD, en sa qualité de Gérant,

ci-après dénommée le « cédant »
d'une part,

Et

3G HOLDING, SASU, au capital de 6 500 €, inscrite au de MARSEILLE, sous le numéro SIREN 824 839 492, dont le siège social est situé au 65, Rue Dragon-13006 MARSEILLE, représentée par M. Didier ARNAUD, en sa qualité de Président,

ci-après dénommée le « cessionnaire »

d'autre part,

Après avoir été exposé que :

AD PARTICULIERS SERVICES (ADPS) est une société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital d'un montant de 1 000 €, dont le siège social est situé au 65, Rue Dragon-13006 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 809 253 289.

Elle a pour objet :

Toutes prestations de service et d'assistance auprès des particuliers dans le domaine des services à la personne, notamment, sans que cela puisse constituer une liste limitative, dans les domaines de l'assistance administrative à domicile.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 16 Janvier 2015 à Marseille.

Son capital, d'un montant de 1 000 €, est divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 € de nominal.

Le cédant, est associé unique de la société sus-désignée et détient en pleine propriété les 100 parts sociales émises en représentation de son capital social.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1 - Origine de propriété

Le cédant est propriétaire, comme il a été dit ci-dessus, de la totalité des parts sociales émises par AD PARTICULIERS SERVICES.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
MARSEILLE

Le 31/07/2023 Dossier 2023 00020437, référence 1314P61 2023 A 07431

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Lesdites parts lui ont été attribuées en rémunération de son apport en numéraire lors de la constitution de la société.

2 - Déclaration du cédant

Le cédant déclare qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner et que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements comme de tous droits quelconques pouvant en empêcher la cession.

3 - Déclarations du cessionnaire

Le cessionnaire déclare :

- que les parts sociales sont acquises au moyen de fonds qui lui sont propres provenant d'un apport en compte courant réalisé par son unique actionnaire ;

4 - Cession

Le cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte, les 100 parts sociales de AD PARTICULIERS SERVICES, qui lui appartiennent, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire aura la propriété des parts cédées à compter de ce jour. Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera, le cas échéant, attribué auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter du 31 Juillet 2023.

Les 100 parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

5 - Prix

La présente cession est acceptée et consentie moyennant le prix unitaire de 105 € par part cédée, soit un prix global de 10 500 € (dix mille cinq cents Euros) que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Dont quittance.

6 - Signification

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil. Cette signification pourra être remplacée, conformément aux dispositions de l'article L. 221-14 du code de commerce, par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

7 - Déclarations fiscales

Le cédant et le cessionnaire déclarent :

- qu'à la suite de la présente cession, AD PARTICULIERS SERVICES restera unipersonnelle ;
- qu'AD PARTICULIERS SERVICES restera soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers ;
- que le cédant est libre, sur le plan fiscal, de tout engagement de conservation des parts cédées.

8 - Formalités

La présente cession de parts sera déposée en deux exemplaires au greffe du tribunal de commerce de MARSEILLE.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

9 - Modification des statuts

L'associé unique, suite à la cession des parts, décide de modifier l'Article 7 des statuts de la manière suivante :

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 1 000 €.

Le capital est divisé en 100 parts égales de 10€ chacune, libérées intégralement. Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables.

Suite à la cession de parts intervenue le 31 Juillet 2023, le capital social est entièrement détenu par la société 3G HOLDING SASU sise 65, Rue Dragon-13006 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 824839492.

10 - Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Marseille, le 31 Juillet 2023

en 5 exemplaires

Signature



65, rue Dragon - 13006 MARSEILLE - Tél. 04 91 37 61 67 - Fax 04 91 37 82 13 - email: expert@cabinetarnaud.com
SARL au capital de 700 000 € - RCS Marseille B 382 595 056 (91 B 1368) - SIRET 382 595 056 00013

Assurance RCP : 118269730 - MMA IARD

www.cabinetarnaud.com

CALCUL DES DROITS D'ENREGISTREMENT

Nombre total de parts sociales composant le capital de la Société : 1 000 parts sociales

- nombre total des parts sociales cédées : 1 000 parts sociales

- prix : 10 500 €

- abattement légal : 23 000 €

- montant des droits : droit fixe minimal : 25 €



Certifiés conformes à l'original

Le gérant

A - Marseille le 31.07.23



A.D. PARTICULIERS SERVICES

Siege social 65, rue Dragon - 13006 MARSEILLE - TEL 04 91 37 61 67 - Fax 04 91 37 82 13

SARL au capital de 1000 € - SIRET 809 253 289 00015 - RCS Marseille - Code APE 8211Z

Société de services à la personne déclarée à la DIRECCTE PACA sous le n° SAP809253289

A.D. PARTICULIERS SERVICES

A.D.P.S.

MIS A JOUR AU 31 JUILLET 2023 SUITE A LA CESSIION DES PARTS SOCIALES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€

Siège social : 65 rue Dragon – 13006 MARSEILLE

La soussignée :

CABINET ARNAUD, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, SARL au capital de 70 000€, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 382 595 056, dont le siège social est situé à 13006 MARSEILLE, 65 rue Dragon, représentée par MM. ARNAUD André et Didier, en leur qualité de co-gérants,

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle est l'associé unique.

STATUTS

Article 1 - Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 - Objet

La société a pour objet auprès des particuliers:

Toutes prestations de service et d'assistance dans le domaine des services à la personne, notamment, sans que cela puisse constituer une liste limitative, dans les domaines de l'assistance administrative à domicile.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination est : A.D.PARTICULIERS SERVICES, en abrégé : A.D.P.S.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société unipersonnelle à responsabilité limitée » ou des initiales « EURL » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé: 65 rue Dragon 13006 MARSEILLE.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision de l'associé unique

Article 5 - Durée

La société a une durée de quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au RCS, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

Apports en numéraire : 1 000 €

La SARL CABINET ARNAUD verse à la société la somme totale de 1 000€

Cette dernière, soit 1 000€, a été déposée le 16 Janvier 2015 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à la Société Générale, agence Marseille-Castellane, 10 place Castellane 13006 MARSEILLE

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 1 000 €.

Le capital est divisé en 100 parts égales de 10€ chacune, libérées intégralement. Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables.

Suite à la cession de parts intervenue le 31 Juillet 2023, le capital social est entièrement détenu par la société 3G HOLDING SASU sise 65, Rue Dragon-13006 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 824839492.

Article 8 - Gérance

La société est gérée par un ou plusieurs gérants personnes physiques, choisis parmi les associés de la société-mère. La durée des fonctions de gérant est illimitée. MM. André et Didier ARNAUD sont nommés premiers gérants de la société.

Article 9 – Conventions entre la société et ses gérants ou associés

Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou son associé unique, à l'exception de celles portant sur des opérations conclues à des conditions normales, doivent faire l'objet d'une mention sur le registre des décisions.

Article 10 - Décisions de l'associé unique

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 11 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1° janvier et finit le 31 Décembre.

Par exception, le premier exercice débutera à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et sera clos le 31 décembre 2015.

Article 12 - Comptes sociaux

Le ou les gérants non associés établissent le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels.

L'associé unique approuve les comptes dans le délai de 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

Article 13 - Frais, formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Marseille, le 16 janvier 2015

En 5 exemplaires

Signature de l'associé